

COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

La CRÉ de l'Estrie lance un appel à projets dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – volet II 2011-2012

Sherbrooke, le 8 juin 2011 – La Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie annonce l'ouverture d'une période de dépôt de projets dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - volet II (PMVRMF). Une aide financière de 662 000 \$ provenant du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) est rendue disponible pour soutenir des initiatives régionales.

Administré par la CRÉ de l'Estrie, en collaboration avec les MRC de Memphrémagog, de Coaticook, du Haut-Saint-François, du Val-Saint-François, des Sources, du Granit et de la ville de Sherbrooke, ce programme a pour objectifs de :

- contribuer à la mise en œuvre des orientations et des objectifs du plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) de l'Estrie¹ dans les domaines suivants :
 - Projets visant la protection, la mise en valeur et le développement des ressources du milieu forestier. Les ressources auxquelles réfère cet objectif sont la matière ligneuse, les habitats fauniques et les produits forestiers non ligneux;
 - Projets récréotouristiques structurants en milieu forestier;
 - Projets multiresources (gestion intégrée des ressources);
- contribuer à la production de la matière ligneuse afin de bâtir le capital forestier des régions.

Tout individu ou organisme peut agir comme promoteur et présenter un projet dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - volet II. Les projets présentés doivent obligatoirement se réaliser sur le territoire estrien.

La date de dépôt de projets est fixée au lundi 27 juin 2011 à 16 h 30. Les documents nécessaires pour présenter une demande sont disponibles sur le site Web de la CRÉ de l'Estrie au <http://www.creestrie.qc.ca/voletII.html>. Les promoteurs peuvent également communiquer avec M. Louis Versailles de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) au 819 563-1911, poste 239 ou par courriel à projetcrrnt@creestrie.qc.ca pour obtenir plus de précisions sur ce programme.

¹ http://www.creestrie.qc.ca/pdf/crrnt/PRDIRT_fevrier2011.pdf

À propos de la CRÉ de l'Estrie

La CRÉ de l'Estrie agit à titre d'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de planification et de développement régional. C'est dans le respect des valeurs de la région de l'Estrie et en concertation avec ses partenaires que la CRÉ voit à promouvoir et à stimuler le développement économique, social, culturel et communautaire de la région et s'engage à offrir un encadrement propice à l'établissement des personnes, de leurs milieux et de leurs collectivités.

- 30 -

Source : Marie-Hélène Wolfe - Directrice générale
Conférence régionale des élus de l'Estrie
819 563-1911

Information : Judith Lavallée - Chargée de communications
Conférence régionale des élus de l'Estrie
819 563-1911, poste 229
819 578-5459 (cellulaire)
jl@creestrie.qc.ca